



## Sécuriser les déplacements dans les locaux

Des allées de circulation en bon état, dégagées et correctement éclairées, contribuent à limiter les chutes au travail.

### + Évitez l'encombrement des locaux et les obstacles

- Mettez en place des zones dédiées pour ranger le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation.
- Aménagez les locaux afin qu'aucun fil ou câble n'entrave une zone de circulation, notamment par :
  - la mise en place de passe-câbles,
  - la mise en place d'une signalisation pour des installations de courte durée.
- Balisez les zones à risque : ruptures de niveau (marche isolée par exemple).

### + Assurez un éclairage adéquat

- Vérifiez que l'éclairage des zones de circulation et des escaliers est suffisant (100 lux minimum) et non éblouissant.
- Faites en sorte que l'activation de l'éclairage s'effectue aisément : détecteurs de présence correctement réglés, interrupteurs correctement placés...



## + Limitez le risque de glissades

- Choisissez un revêtement de sols adapté à l'activité et aux salissures présentes sur le sol (eau, produits gras...).
- Dans certaines activités, dotez les salariés de chaussures de travail adaptées au risque de glissance (par exemple, classe de résistance au glissement SRA ou SRC si présence de produits gras).
- Balisez les zones encore humides venant d'être nettoyées.

## + Définissez un plan de circulation

- Matérialisez le plan de circulation si celui-ci n'est pas intuitif.
- Vérifiez que la largeur des allées de circulation est a minima de 1,5 m pour une circulation en double sens, sinon adaptez votre plan de circulation.

## + Maintenez les allées de circulation en bon état

- Entretenez et réparez les allées de circulation dégradées, par :
  - le nettoyage programmé,
  - le recueil et traitement des signalements,
  - la réfection des surfaces endommagées.
- Nettoyez immédiatement tout liquide ou souillure afin d'éviter les glissades.
- Remplacez les éclairages défectueux.

## + Informez vos salariés

Il est important d'informer les salariés sur les risques de chutes et, notamment, de leur demander de :

- limiter le port manuel à des charges légères et peu encombrantes,
- ne pas utiliser téléphone, montre connectée ou tablette lors des déplacements,
- signaler les anomalies présentes dans les allées de circulation et dans les escaliers.

Cette information est à renouveler régulièrement.

### POUR ALLER PLUS LOIN

• Chutes de plain-pied. Dossier web INRS, disponible sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

• Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques. INRS, ED 950

• Les chutes de plain-pied. Démarche de prévention et grilles d'analyse et d'identification des facteurs de risque. INRS, ED 6433

• Les articles chaussants de protection. Choix et utilisation. INRS, ED 994

• Sites web : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

